S.29.04 - Analyse détaillée par période - Flux techniques versus provisions techniques - Taxonomie Solvabilité II AEAPP 2.7.0

Observations générales:

Cette section concerne la déclaration annuelle demandée aux entreprises individuelles.

Ce modèle doit être rempli sur la base de la valorisation Solvabilité II, c'est-à-dire que les primes émises sont définies comme étant les primes dues à recevoir par l'entreprise au cours de la période. L'application de cette définition implique que les primes émises durant l'année considérée sont les primes dues à recevoir effectivement durant l'année en question, indépendamment de la période de couverture. La définition des primes émises est cohérente avec la définition des «primes à recevoir».

Les entreprises doivent déclarer les données sur la base de l'année d'accident ou de l'année de souscription, conformément aux exigences éventuelles de l'autorité de contrôle nationale. Si l'autorité de contrôle nationale n'a pas prescrit le type d'année à utiliser, l'entreprise est alors libre d'utiliser l'année d'accident ou l'année de souscription, selon la manière dont elle gère chaque ligne d'activité, à condition d'utiliser systématiquement le même type d'année, d'une année sur l'autre.

En ce qui concerne la ventilation par ligne d'activité pour l'analyse par période, les lignes d'activité considérées concernent l'assurance directe et la réassurance proportionnelle acceptée.

	ÉLÉMENT À DÉCLARER	INSTRUCTIONS
Z0010	Lignes d'activité	Les lignes d'activité pour lesquelles une ventilation de l'analyse par période est requise. Choisir impérativement l'une des options suivantes:
		1 - 1 et 13 Assurance des frais médicaux 2 - 2 et 14 Assurance de protection du revenu
		3 - 3 et 15 Assurance d'indemnisation des travailleurs
		4 - 4 et 16 Assurance de responsabilité civile automobile
		5 - 5 et 17 Autre assurance des véhicules à moteur
		6 - 6 et 18 Assurance maritime, aérienne et transport
		7 - 7 et 19 Assurance incendie et autres dommages aux biens
		8 - 8 et 20 Assurance de responsabilité civile générale
		9 - 9 et 21 Assurance crédit et cautionnement
		10 - 10 et 22 Assurance de protection juridique
		11 - 11 et 23 Assurance assistance
		12 - 12 et 24 Assurance pertes pécuniaires diverses
		25 - Réassurance santé non proportionnelle 26 - Réassurance accidents non proportionnelle
		27 - Réassurance accidents non proportionnelle
		28 - Réassurance dommages non proportionnelle
		37 - Vie [y compris lignes d'activité 30, 31, 32, 34 et 36, au sens de
		l'annexe I du règlement délégué (UE) 2015/35]
		38 - Santé SLT (y compris lignes d'activité 29, 33 et 35)
Analyse détaille	<u> </u> ée nar nériode - Flux tea	chniques versus provisions techniques - Année de souscription
	és durant la période	emiques (1220) provisions recimiques (1111100 de souseripuon
C0010/R0010	Primes émises pour	La part des primes émises durant la période qui correspond aux
	contrats souscrits	contrats souscrits durant celle-ci.
	durant la période	
	_	Des clés d'allocation peuvent être utilisées pour identifier cette part
		du total des primes émises (selon Solvabilité II) se rattachant aux contrats souscrits durant la période.

C0010/R0020	Sinistres et	La part des sinistres et prestations de la période, nets des sauvetages
20010/R0020	prestations - nets des	et subrogations, qui correspond aux risques acceptés durant celle-ci.
	montants recouvrés	
	par sauvetage ou	Des clés d'allocation peuvent être utilisées pour identifier cette part
	subrogation	du total des sinistres, pour autant qu'à la fin, celle-ci puisse être
		rapprochée du total des sinistres et prestations nets des sauvetages et
		subrogations tel que déclaré dans les cellules C0100/R0320 et C0110/R0320 du modèle S.29.03.
C0010/R0030	Dépenses (liées aux	La part des dépenses de la période qui correspond aux risques
	engagements	acceptés durant celle-ci.
	d'assurance et de	Dec 1/2 11/11 and an array of the difference of 1 and 6" and the second
	réassurance)	Des clés d'allocation peuvent être utilisées pour identifier cette part du total des dépenses, pour autant qu'à la fin, celle-ci puisse être
		rapprochée du total des dépenses tel que déclaré dans les cellules
		C0100/R0330 et C0110/R0330 du modèle S.29.03.
C0010/R0040	Variation de la meilleure estimation	Correspond à la variation de la meilleure estimation pour les risques acceptés durant la période.
C0010/R0050	Variation des	La partie des provisions techniques calculées comme un tout
	provisions techniques	correspondant aux risques acceptés durant la période.
	calculées comme un	
	tout	Des clés d'allocation peuvent être utilisées pour identifier cette part
		de la variation totale des provisions techniques calculées comme un tout, pour autant qu'à la fin, celle-ci puisse être rapprochée de la
		variation totale.
C0010/R0060	Variation nette pour	Représente la variation nette, au bilan, des actifs en représentation de
	contrats indexés et en	contrats en unités de compte et indexés et des provisions techniques
	unités de compte	UC et indexés (calculées à partir de la meilleure estimation et de la
		marge de risque ou calculées comme un tout).
C0010/R0070	Total	Impact total des risques acceptés durant la période - brut de
Diggues essent	 és avant la période	réassurance
C0020/R0010	Primes émises pour	La part des primes émises durant la période qui correspond aux
20020/10010	contrats souscrits	contrats souscrits avant celle-ci.
	avant la période	
		Voir instructions pour C0010/R0010.
C0020/R0020	Sinistres et	La part des sinistres et prestations de la période, nets des sauvetages
	prestations - nets des montants recouvrés	et subrogations, qui correspond aux risques acceptés avant celle-ci.
	par sauvetage ou	Voir instructions pour C0010/R0020.
	subrogation	von instructions pour coorto/10020.
C0010/R0030	Dépenses (liées aux	La part des dépenses de la période qui correspond aux risques
	engagements	acceptés avant celle-ci.
	d'assurance et de réassurance)	Voir instructions pour C0010/R0030.
C0020/R0040	Variation de la	La variation de la meilleure estimation liée aux flux entrants et
C0020/R0040	meilleure estimation	sortants projetés pour l'année N - risques acceptés avant la période
		(bruts de réassurance). Le total, pour toutes les lignes d'activité
		déclarées au sens de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2015/35,
		doit correspondre à la somme des cellules C0010/R0060 à
		C0010/R0100 du modèle S.29.03 et C0020/R0060 à C0020/R0100 du modèle S.29.03.
C0020/R0050	Variation des	La partie des provisions techniques calculées comme un tout
	provisions techniques	correspondant aux risques acceptés avant la période.
	calculées comme un	
2000	tout	Voir instructions pour C0010/R0050.
C0020/R0060	Variation nette pour	Voir instructions pour C0010/R0060.
	contrats indexés et en unités de compte	
C0020/R0070	Total	Total des variations liées aux risques acceptés avant la période, brut
•		de réassurance.
		de reassurance.

Analyse détaillée par période - Flux techniques versus provisions techniques— Année d'accident		
	ts après la période	
C0030/R0080	Primes émises	Correspond à la part des primes émises liée aux risques couverts après la période, c'est-à-dire aux primes à acquérir après la période. En outre, des clés d'allocation peuvent être utilisées pour identifier cette part des primes liée aux risques couverts après la période.
C0030/R0090	Sinistres et prestations - nets des montants recouvrés	Correspond à la part des sinistres et prestations, nets de sauvetages et subrogations, liée aux risques couverts après la période (zéro, en théorie).
	par sauvetage ou subrogation	Voir instructions pour C0010/R0020.
C0030/R0100	Dépenses (liées aux engagements d'assurance et de réassurance)	La part des dépenses de la période qui correspond aux risques couverts après celle-ci. Voir instructions pour C0010/R0030.
C0030/R0110	Variation de la meilleure estimation	Cette variation de la meilleure estimation correspond à la somme des cellules C0050/R0190 du modèle S.29.03 et C0060/R0190 du modèle S.29.03 si l'analyse dans S.29.03 est réalisée sur la base de la ligne d'activité.
		Ce montant renvoie aux variations (d'une partie) des provisions pour primes (liée à tous les engagements reconnus dans les limites du contrat à la date de valorisation pour lesquels un sinistre ne s'est pas encore produit), comme suit:
		— on identifie la part des provisions pour primes à la fin de l'année N liée à une période de couverture commençant après la clôture de l'année N;
		— on identifie la partie des provisions pour primes à la fin de l'année N - 1 liée à une période de couverture commençant après la clôture de l'année N (dans le cas de provisions pour primes liées à des engagements couvrant plusieurs périodes de référence futures).
		Lorsque les provisions pour primes à la fin de l'année N - 1 incluent un montant de provisions pour primes pour lesquelles des sinistres sont survenus durant l'année N, ce montant n'est pas pris en compte dans la Variation de la meilleure estimation liée aux risques couverts après la période, mais dans la Variation de la meilleure estimation liée aux risques couverts durant la période, puisque les provisions pour primes concernées ont été converties en provisions pour sinistres.
C0030/R0120	Variation des provisions techniques calculées comme un	La partie des provisions techniques calculées comme un tout correspondant aux risques couverts après la période.
C0030/R0130	tout Variation nette pour contrats indexés et en unités de compte	Voir instructions pour C0010/R0050. On considère que cette cellule n'est pas applicable à l'activité nonvie. Voir instructions pour C0010/R0060.
C0030/R0140	Total	Total des variations liées aux risques couverts après la période, brut de réassurance.
Risques couver	ts durant la période	1
C0040/R0080	Primes émises	Correspond à la part des primes émises liée aux risques couverts durant la période, c'est-à-dire aux primes acquises selon les principes Solvabilité II.
		En outre, des clés d'allocation peuvent être utilisées pour identifier cette part des primes liée aux risques couverts après la période.

C0040/R0090	Sinistres et	Correspond à la part des sinistres et prestations, nets de sauvetages
C0040/K0090	prestations - nets des	et subrogations, liée aux risques couverts durant la période.
	montants recouvrés	et subrogations, nee aux risques couverts durant la periode.
	par sauvetage ou	Voir instructions pour C0010/R0020.
	subrogation	1
C0040/R0100	Dépenses (liées aux	La part des dépenses de la période qui correspond aux risques
	engagements	couverts durant celle-ci.
	d'assurance et de	
C0040/D0110	réassurance)	Voir instructions pour C0010/R0030.
C0040/R0110	Variation de la meilleure estimation	Correspond à la variation de la meilleure estimation pour les risques couverts durant la période.
		Pour les risques couverts durant la période, cette variation de la meilleure estimation correspond à la somme des cellules C0050/R0200 du modèle S.29.03 et C0060/R0200 du modèle S.29.03 si l'analyse dans S.29.03 est réalisée sur la base de la ligne d'activité.
		Ce montant renvoie aux cas suivants:
		 a) les provisions pour primes à la fin de l'année N - 1 qui ont été converties en provisions pour sinistres à la fin de l'année N parce qu'un sinistre est survenu durant la période; b) les provisions pour sinistres liées aux sinistres survenus durant la période (pour lesquels il n'y avait pas de provisions pour primes à la fin de l'année N - 1).
		Le calcul peut s'effectuer comme suit:
		 — on identifie la part des provisions pour sinistres à la fin de l'année N liée aux risques couverts durant la période; — on identifie la part des provisions pour primes à la fin de l'année N - 1 liée aux risques couverts durant la période;
		an alambaha manistian Suantin da ara danna akiffina
C0040/R0120	Variation des provisions techniques calculées comme un	on calcule la variation à partir de ces deux chiffres. La partie des provisions techniques calculées comme un tout correspondant aux risques couverts durant la période.
	tout	Voir instructions pour C0010/R0050.
C0040/R0130	Variation nette pour contrats indexés et en unités de compte	On considère que cette cellule n'est pas applicable à l'activité nonvie.
	unites de compte	Voir instructions pour C0010/R0060.
C0040/R0140	Total	Total des variations liées aux risques couverts durant la période, brut
		de réassurance.
Risques couver	ts avant la période	
C0050/R0080	Primes émises	Correspond à la part des primes émises liée aux risques couverts avant la période, c'est-à-dire aux primes acquises selon les principes Solvabilité II (lorsque la prime n'est due qu'après la période de couverture).
		En outre, des clés d'allocation peuvent être utilisées pour identifier cette part des primes.
C0050/R0090	Sinistres et prestations - nets des montants recouvrés par sauvetage ou subrogation	Correspond à la part des sinistres et prestations, nets de sauvetages et subrogations, liée aux risques couverts avant la période. Voir instructions pour C0010/R0020.

C0050/R0100	Dépenses (liées aux engagements d'assurance et de réassurance)	La part des dépenses de la période qui correspond aux risques couverts avant celle-ci. Voir instructions pour C0010/R0030.
C0050/R0110	Variation de la meilleure estimation	Correspond aux flux techniques entrants et sortants projetés pour l'année N pour les risques couverts avant la période. Pour les risques couverts avant la période, cette variation de la meilleure estimation correspond à la somme des cellules R0210/C0050-C0060 à R0250/C0050-C0060 du modèle S.29.03 si l'analyse dans S.29.03 est réalisée sur la base de la ligne d'activité. Le calcul peut s'effectuer comme suit:
		 on prend la part de la meilleure estimation d'ouverture liée aux risques couverts avant la période, à savoir la meilleure estimation d'ouverture hors provisions pour primes; on isole le montant de flux de trésorerie (flux entrants moins flux sortants) projetés dans le cadre de cette meilleure estimation d'ouverture pour la période considérée; on ajoute ce montant isolé de flux de trésorerie à la meilleure estimation d'ouverture (pour neutralisation).
C0050/R0120	Variation des provisions techniques calculées comme un tout	La partie des provisions techniques calculées comme un tout correspondant aux risques couverts avant la période. Voir observation pour C0010/R0050.
C0050/R0130	Variation nette pour contrats indexés et en unités de compte	On considère que cette cellule n'est pas applicable à l'activité nonvie. Voir instructions pour C0010/R0060.
C0050/R0140	Total	Total des variations liées aux risques couverts avant la période, brut de réassurance.